



DISPOSITIONS DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

WABP « BEERSEL 1 »

1. Qu'est-ce qu'un WABP ?

WhatsAPP Buurt Preventie (WABP) / Un partenariat local de prévention (PLP) est, dans une région géographique déterminée, un accord de collaboration structuré entre les citoyens, la police et les autorités administratives, qui a pour objectif l'échange d'informations selon un plan de communication préétabli. Il s'agit d'une initiative qui vise à impliquer les citoyens, les commerçants, les entreprises et les organisations professionnelles ou locales dans la sécurité au sein de leur cadre de vie et/ou de travail. Le WABP repose sur trois piliers : participation – communication – prévention.

2. Ce qu'un WABP n'est pas :

Un WABP n'est pas une organisation qui effectue des patrouilles, des interventions ou d'autres tâches policières. Un WABP ne peut poursuivre des objectifs politiques liés à un parti. En outre, les membres d'un WABP ne se voient pas non plus octroyer des privilèges dans leurs contacts avec les services de police.

3. Objectifs d'un WABP :

Accroître le sentiment de sécurité ; Renforcer la cohésion sociale ; Accroître la prise de conscience de l'importance de la prévention ; Prévenir la criminalité et, dans le cadre d'une approche intégrale de la sécurité, communiquer les informations relatives à la prévention au sens le plus large du terme ; Atteindre une collaboration entre citoyens et services de police en termes d'échange d'informations.

4. Rôle des membres du WABP :

Les membres du WABP sont des volontaires qui s'engagent de manière positive pour la sécurité dans leur environnement de vie et/ou professionnel. Le membre du WABP doit toujours se conformer à la législation sur l'emploi des langues, à la loi du 29 juillet 1934 interdisant les milices privées, à la loi du 8 décembre 1992 sur la vie privée et à la loi anti-discrimination du 10 mai 2007. Les membres du WABP veillent à se montrer vigilants par rapport à leur milieu d'habitation, de travail et de vie. Si un membre WABP remarque une situation ou un comportement suspect, **il prend immédiatement et directement contact avec la police au numéro de téléphone 112**. L'appartenance à un WABP ne donne pas des droits supplémentaires ou particuliers. Les mesures énumérées dans la Circulaire ministérielle s'appliquent à l'encontre des membres du WABP qui ne se conforment pas aux dispositions précitées.

5. Rôle du/des coordinateur (s):

Le(s) coordinateur(s) est/sont responsable(s) de l'organisation et du suivi du fonctionnement journalier du WABP. Le(s)dit(s) coordinateur(s) assure(nt) la gestion de la liste des membres et représente(nt) au sein du WABP l'interlocuteur pour la police et les autorités (locales). Le coordinateur(s) doit/doivent toujours se conformer à la législation sur l'emploi des langues, à la loi du 29 juillet 1934 interdisant les milices privées, à la loi du 8 décembre 1992 sur la vie privée et à la loi anti-discrimination du 10 mai 2007. Le(s) coordinateur(s) sensibilise(nt) les membres du WABP à signaler immédiatement et directement à la police les problèmes de sécurité et plaintes ou déclarations de faits spécifiques. Le(s) coordinateur(s) agit/agissent également comme relais pour les messages non urgents ou froids, comme les messages de feedback et de prévention. Celui-ci se fait connaître auprès des nouveaux riverains/indépendants/entreprises au sein de l'environnement WABP en informant ces personnes au sujet de l'existence dudit WABP. Le(s) coordinateur(s) représente(nt) le WABP au sein de la zone de police. Outre les législations déjà citées auxquelles les membres du WABP et les coordinateurs WABP sont tenus de se conformer, il a/ils ont l'obligation de respecter le secret professionnel et la loi pénale en ce qui concerne sa contribution et son feedback destinés au WABP.

Rôle des autorités (locales) : Les autorités facilitent le WABP

6. Communication :

Communication du WABP à la police : Les membres du WABP signalent toujours immédiatement et directement à la police, de préférence par téléphone via le numéro d'urgence **112** et **non via le coordinateur**, tout ce qui est faits criminels, situations suspectes, individus et/ou véhicules suspects.